

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DES AFFAIRES FONCIERES ET DES DOTATIONS DE L'ETAT

Evry, le 2 1 OCT. 2009

Affaire suivie par : Mme DUQUENNE ₱ 01.69.91.94.97

LRAR nº 2C 029 215 2408 5

Monsieur le Président,

Par lettre recommandée du 18 juin 2009, je prenais acte de votre recours gracieux à l'encontre du permis de construire n° 91 174 08 C 1115 accordé à la société Bouygues Immobilier et vous informais que celui-ci était en cours d'instruction.

Je vous informe que l'instruction du-dit permis de construire est à présent terminée. Un permis de construire modificatif a été déposé par le pétitionnaire et l'examen du dossier est sans observation.

Telles sont les informations dont je tenais à vous faire part, en vous priant d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

> P. le Préfet, Le Secrétaire Général,

> > Pascal SANJUAN

Référence: PC nº 91 174 08 C 1115

M. MICHEL Pierre
Président de l'association
Corbeil Essonnes Environnement
13 rue du 14 juillet
91100 CORBEIL ESSONNES